



136 000 haut-normands dans 39 quartiers prioritaires de la politique de la ville

En Haute-Normandie, 39 quartiers prioritaires de la politique de la ville remplacent 25 zones urbaines sensibles et 63 contrats urbains de cohésion sociale. Ces nouveaux quartiers regroupent 136 000 habitants répartis dans 10 agglomérations. Les habitants de quartiers de la région ont des revenus plus faibles qu'en moyenne métropolitaine. La population des quartiers prioritaires est plus jeune, moins diplômée et vit plus souvent en famille monoparentale que l'ensemble des haut-normands. Elle éprouve aussi plus souvent des difficultés d'accès à l'emploi. Si une quinzaine de quartiers cumulent toutes les difficultés sociales, d'autres sont marqués par des caractéristiques spécifiques.

Julien Delamare

La région Haute-Normandie compte 39 nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), qui regroupent 135 800 habitants. Ces quartiers remplacent 25 ZUS (Zones Urbaines Sensibles) et 64 quartiers CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale) regroupant respectivement 119 000 et 134 000 habitants (chiffres 2009). La politique de la ville est ainsi recentrée au bénéfice des quartiers les plus en difficulté (*cf encadré*). 7 % de la population haut-normande vit dans ces quartiers, ce qui situe la région dans la moyenne métropolitaine (8 %), sachant que selon les régions, cette part oscille entre 3 % et 14 %.

Des quartiers prioritaires haut-normands plutôt peuplés

Les quartiers prioritaires haut-normands sont plutôt peuplés, 3 500 habitants par quartier en moyenne (contre 3 200 en Province), mais il existe de fortes disparités. Les trois quarts des quartiers prioritaires abritent une population de 1 000 à 4 000 habitants. Cinq quartiers

des agglomérations de Rouen, Le Havre et Évreux sont peuplés par 9 000 à 10 000 habitants.

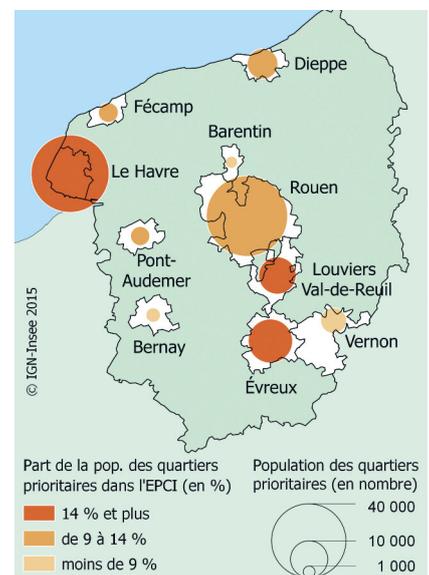
Le quartier de Caucriauville Soquence au Havre est le plus peuplé, avec 17 600 habitants. Il s'agit du le 26^e plus grand quartier sur un total de près de 1 300 quartiers prioritaires dans toute la France métropolitaine.

En Haute-Normandie, les quartiers prioritaires se situent dans 10 EPCI. Métropole Rouen Normandie, avec 16 quartiers, regroupe à elle seule un peu plus d'un tiers des habitants vivant dans un quartier prioritaire de la région. L'agglomération du Havre (CODAH) en concentre elle aussi un tiers, mais dans 7 quartiers seulement, dont 3 particulièrement peuplés (entre 9 000 et 17 000 habitants).

Selon les territoires, les quartiers prioritaires abritent de 5 % à 19 % des habitants de l'agglomération (*illustration 1*). Les habitants des agglomérations du Havre, d'Évreux et de Louviers – Val-de-Reuil

1 Une forte part de leur population dans les quartiers prioritaires pour Le Havre, Évreux et Louviers-Val-de-Reuil

Population des quartiers prioritaires par EPCI



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés - 2011

sont en proportion plus nombreux à vivre dans les quartiers prioritaires (entre 17 % et 19 %). Ils sont moins nombreux dans les agglomérations de Dieppe ou de Pont-Audemer (14 %), ou encore de Rouen (10 %).

Les quartiers prioritaires haut-normands particulièrement précaires

En 2011, le revenu fiscal médian par unité de consommation (UC, cf. définition) de l'ensemble des quartiers prioritaires haut-normands est de 8 900 €. Ce niveau de revenu est 2,1 fois plus faible que celui de l'ensemble des habitants de la région qui s'élève à 18 900 €. Comparativement à l'ensemble des quartiers prioritaires de France métropolitaine, où le revenu médian est de 9 600 €, les quartiers haut-normands concentrent une population particulièrement précaire.

On retrouve cependant une grande diversité de situations selon les quartiers. Dans les 39 quartiers prioritaires, le revenu fiscal médian par UC varie de 7 000 € pour le quartier le plus pauvre de la région à 12 000 € pour le moins défavorisé (illustration 2). Ces faibles niveaux de revenus illustrent l'objectif de la réforme de la géographie prioritaire qui est de concentrer les moyens sur les quartiers les plus en difficulté. À titre de comparaison, le revenu fiscal médian des zones urbaines sensibles (ZUS) variait entre 7 100 € et 16 500 € en 2010, celui des quartiers contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) entre 7 300 € et 20 200 € en 2009.

Les quartiers les plus pauvres se situent dans les agglomérations de Rouen (les Hauts de Rouen, Château Blanc) et Évreux (La Madeleine, Nétreville). Cette dernière agglomération est marquée par une forte ségrégation spatiale : les habitants des quartiers y sont particulièrement défavorisés alors que le niveau de vie de l'ensemble des habitants de l'agglomération se situe dans la moyenne métropolitaine. Dans les deux quartiers mentionnés ci-dessous, et comprenant 90 % des habitants vivant en quartiers prioritaires de la commune, le revenu fiscal médian par UC est inférieur à 7 500 €. En particulier, le quartier de la Madeleine, se situe au 2^e rang des quartiers prioritaires les plus peuplés (10 000 habitants) mais aussi au 2^e rang des plus pauvres.

Reflète de la grande précarité dans laquelle se trouve une part importante des habitants des quartiers prioritaires, les inégalités de revenus en leur sein sont plus marquées que dans l'ensemble de la région. Les 25 % des personnes les plus pauvres des quartiers prioritaires ont un revenu au moins 3,4 fois plus faible que les 25 % des plus aisés de

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville

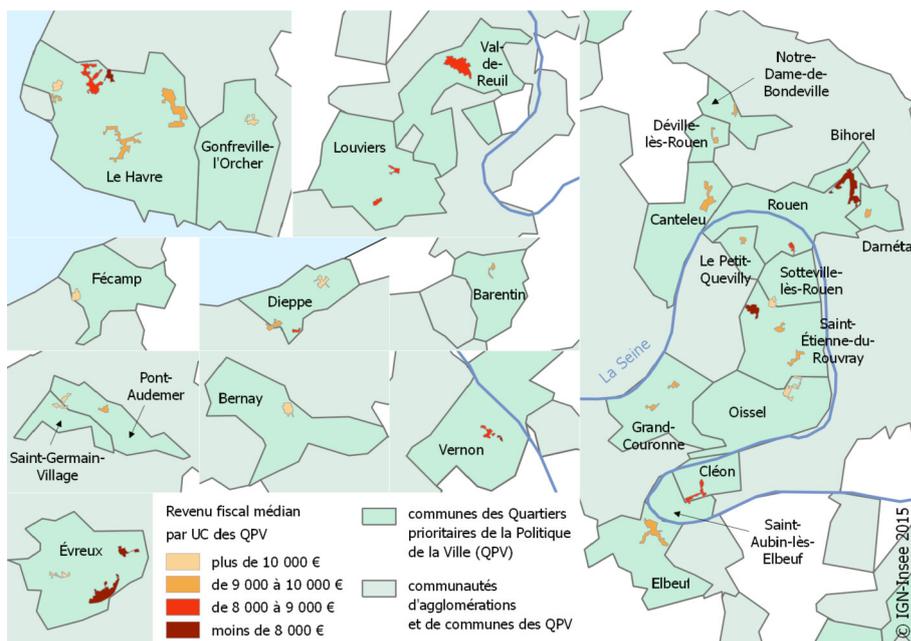
La nouvelle géographie, portée par le projet de loi pour la cohésion urbaine et la ville, rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. En identifiant les quartiers dont les revenus des habitants sont les plus faibles, cette refonte vise à concentrer les moyens publics sur les territoires les plus en difficulté.

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires se fonde sur le critère unique de la pauvreté monétaire, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian de référence. Localement, ce critère national est pondéré par le revenu fiscal médian de chaque agglomération, afin d'identifier précisément les zones urbaines qui décrochent au sein d'un territoire donné.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la métropole.

2 Les quartiers les plus pauvres sont dans les agglomérations de Rouen et d'Évreux

Les quartiers prioritaires haut-normands par niveau de revenu fiscal médian de l'UC (euros)



Source : Insee, Revenus fiscaux localisés - 2011

ces mêmes quartiers. Pour l'ensemble de la région, ce rapport est de seulement 2,1.

Une population jeune et peu diplômée, plus souvent en famille monoparentale

L'identification des nouveaux quartiers prioritaires est fondée sur l'unique critère de revenu, considérant que celui-ci synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales. Les quartiers haut-normands concentrent également des difficultés d'accès à l'emploi, un faible niveau de diplôme, un grand nombre de familles monoparentales, facteurs explicatifs du moindre revenu des habitants. À peine un habitant sur deux de 15 à 64 ans y exerce un emploi, contre près des deux tiers des haut-normands. Un peu plus de quatre personnes sur cinq ayant terminé leurs études détiennent un diplôme d'un niveau inférieur au Baccalauréat ou n'en possèdent aucun. Dans la région, c'est le cas des deux tiers des

personnes seulement. Deux fois plus de familles monoparentales habitent ces quartiers (17 %) que dans l'ensemble de la région (8 %).

Les quartiers prioritaires de la région se caractérisent enfin par la jeunesse de leur population (un quart de cette population a moins de 14 ans, contre seulement un cinquième en Haute-Normandie) et une présence des étrangers plus forte (12 % contre 3 % dans l'ensemble de la région).

Quand on les compare aux autres quartiers prioritaires de France métropolitaine, les quartiers haut-normands se démarquent par le faible niveau de diplôme des habitants : ceux-ci possèdent plus souvent un diplôme inférieur au baccalauréat (82 % contre 75 % sur l'ensemble des QPVS de France métropolitaine). Les familles monoparentales et les jeunes sont aussi plus nombreux. En revanche, la part des personnes en emploi, ainsi que la part des personnes étrangères est plus faible.

3 Quatre groupes de quartiers prioritaires selon la nature des difficultés sociales

Indicateurs démographiques et de revenus des 39 quartiers prioritaires haut-normands

Commune	Libellé du quartier prioritaire de la politique de la ville	Population des ménages fiscaux	Médiane du revenu fiscal par UC	Part des moins de 14 ans	Part des 15 à 24 ans	Part des étrangers	Taux d'emploi	Taux d'emploi des femmes	Part des sans diplôme ou des diplômés inférieur au BAC	Part des familles mono-parentales
Groupe 1 : « très jeunes »		15 000		29,4	18,3	11,5	45,5	39,8	79,6	12,8
Cléon, Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Quartier Des Arts Et Des Fleurs - Feugrais	3 000	8 000 à 8 999 €	30,4	18,1	12,0	44,2	36,4	79,9	6,1
Grand-Couronne	Diderot - Les Mesliers	1 100	10 000 à 10 999 €	25,7	17,2	8,6	47,8	44,3	77,8	4,1
Grand-Couronne	Les Boutières	1 100	9 000 à 9 999 €	27,8	14,8	10,1	46,3	41,1	78,8	5,6
Notre-Dame-de-Bondeville	Le Quartier Jean Moulin	1 200	9 000 à 9 999 €	25,8	17,6	5,1	48,8	45,6	77,4	4,8
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Thorez - Grimau	1 200	10 000 à 10 999 €	29,6	18,2	13,9	43,7	38,6	75,2	17,8
Val-de-Reuil	Centre Ville	7 400	8 000 à 8 999 €	30,3	19,1	12,5	45,3	39,6	80,9	19,3
Groupe 2 : « mieux insérés dans l'emploi »		31 900		22,6	16,4	10,0	47,9	45,0	78,0	18,6
Bernay	Le Bourg Le Comte	1 500	≥ 11 000 €	21,8	13,9	1,5	48,9	44,9	78,1	25,3
Elbeuf	Centre Ville	6 700	9 000 à 9 999 €	20,3	16,8	9,0	44,9	39,3	78,8	15,6
Évreux	Navarre	1 500	10 000 à 10 999 €	26,2	16,0	9,0	57,6	63,1	70,5	30,6
Le Havre	Bléville Sud	2 700	≥ 11 000 €	23,3	15,8	6,8	50,6	48,4	77,3	17,5
Le Havre	Centre Ancien - Quartiers Sud	9 200	10 000 à 10 999 €	22,8	18,4	11,9	45,2	42,8	78,6	18,0
Le Petit-Quevilly	Quartier De La Piscine	2 800	9 000 à 9 999 €	26,2	13,9	14,4	48,5	42,2	75,2	19,1
Maromme	Quartier De Binche	1 400	10 000 à 10 999 €	19,1	17,6	6,6	52,6	50,9	83,4	19,2
Oissel	Oissel Sur Seine Nord	1 800	10 000 à 10 999 €	22,8	17,6	12,9	47,0	45,2	81,3	18,1
Rouen	Grammont	2 100	8 000 à 8 999 €	25,5	14,1	11,3	49,5	47,6	74,5	20,0
Sotteville-lès-Rouen, Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 200	10 000 à 10 999 €	20,9	12,4	8,6	54,4	52,2	77,5	18,6
Groupe 3 : « bas niveaux de diplôme »		20 100		24,1	14,1	4,5	47,0	41,3	87,2	12,2
Canteleu	Plateau	5 300	9 000 à 9 999 €	23,3	13,4	10,0	47,5	43,8	81,6	14,2
Darnétal	Parc Du Robec	2 000	9 000 à 9 999 €	22,4	12,6	7,8	45,4	45,4	85,7	4,9
Dieppe	Les Bruyères	2 000	9 000 à 9 999 €	27,0	13,8	0,8	45,7	39,1	90,8	15,3
Dieppe	Neuville	3 400	10 000 à 10 999 €	23,5	13,6	3,4	43,0	38,6	87,6	19,1
Fécamp	Parc Du Ramponneau	2 800	10 000 à 10 999 €	24,1	15,3	0,4	47,2	37,5	93,5	14,7
Gonfreville-l'Orcher	Centre Ville	1 900	10 000 à 10 999 €	26,1	15,2	2,1	46,4	37,7	89,7	5,0
Pont-Audemer	L'Europe	1 400	9 000 à 9 999 €	24,8	15,5	1,1	53,3	45,0	87,9	5,2
Saint-Germain-Village, Pont-Audemer	La Passerelle	1 300	10 000 à 10 999 €	23,2	14,1	1,1	51,9	45,2	87,3	5,9
Groupe 4 : « plus défavorisés »		69 200		27,1	15,9	14,9	40,6	34,9	82,5	19,4
Barentin	Lalzel	1 100	9 000 à 9 999 €	24,5	20,5	2,6	36,2	36,8	90,5	20,6
Dieppe	Val Druel	1 400	8 000 à 8 999 €	31,9	14,7	4,6	39,5	31,0	87,2	16,8
Évreux	La Madeleine	10 200	< 8 000 €	29,5	16,2	23,7	41,1	35,6	81,1	22,2
Évreux	Nétreville	2 500	< 8 000 €	30,6	12,7	17,7	41,2	36,4	86,4	23,7
Le Havre	Bléville Nord	1 800	9 000 à 9 999 €	27,3	14,9	7,7	46,3	41,7	83,1	23,1
Le Havre	Bois-De-Bléville	2 000	8 000 à 8 999 €	26,1	20,2	19,1	29,1	22,8	86,3	12,8
Le Havre	Caucriauville Soquence	17 600	9 000 à 9 999 €	26,0	16,3	8,6	43,6	36,5	82,8	19,0
Le Havre	Mont Gaillard	9 000	8 000 à 8 999 €	24,8	15,4	9,0	40,2	34,4	84,7	15,8
Louviers	Acacias - La Londe - Les Oiseaux	1 500	8 000 à 8 999 €	26,3	15,9	11,3	40,6	33,0	89,9	24,3
Louviers	Maison-Rouge	1 200	8 000 à 8 999 €	23,7	14,0	18,5	38,6	32,7	86,1	21,1
Rouen, Bihorel	Les Hauts De Rouen	9 900	< 8 000 €	26,9	15,8	14,8	39,4	37,3	78,1	20,7
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Château Blanc	4 800	< 8 000 €	28,7	14,8	25,6	35,6	26,3	84,2	17,7
Saint-Étienne-du-Rouvray	Quartier Hartmann - La Houssière	1 300	9 000 à 9 999 €	23,9	16,7	10,8	36,0	31,1	78,2	20,4
Vernon	Boutardes	1 200	< 8 000 €	26,8	18,5	34,5	34,6	28,8	75,3	15,2
Vernon	Valmeux - Blanchères	3 700	8 000 à 8 999 €	30,4	15,8	24,3	45,0	39,3	79,5	16,8
Ensemble des Quartiers Prioritaires de :		136 000	8 000 à 8 999 €	25,9	16,0	11,8	44,0	38,9	81,8	17,4
Haute-Normandie		4 873 000	9 000 à 9 999 €	24,3	15,5	18,6	47,4	42,2	74,8	15,3
France métropolitaine		1 823 500	18 900 €	19,2	12,7	2,9	62,7	58,7	65,8	8,9

Source : Insee, Revenus fiscaux localisés – 2011 ; Estimations mixtes de population - RP2010

Différents profils de difficultés sociales

Si les difficultés sociales sont prégnantes dans tous les quartiers prioritaires, elles diffèrent dans leur nature et leur intensité. À partir d'une classification des quartiers selon 7 indicateurs socio-démographiques, on distingue quatre groupes de quartiers prioritaires (illustration 3). Chaque groupe forme un ensemble homogène de quartiers, tout en restant différencié des autres.

Le 1^{er} groupe de quartiers obtenu par cette démarche comprend 6 quartiers, essentiel-

lement situés dans l'agglomération de Rouen. Les quartiers qui le composent se caractérisent par la forte présence des jeunes. 48 % des habitants y ont moins de 24 ans contre 42 % pour la moyenne régionale des quartiers (40 % en moyenne métropolitaine).

Les habitants du 2^e groupe connaissent une meilleure insertion dans l'emploi : le taux d'emploi y est de 48 %, soit 4 points de plus que la moyenne des quartiers prioritaires de la région. Celui des femmes atteint 45 % contre 39 % en moyenne régionale. Ce

groupe, où la part de jeunes enfants reste faible, est constitué de 10 quartiers, situés en majorité dans les agglomérations de Rouen et du Havre.

Le 3^e groupe se compose de 8 quartiers, appartenant essentiellement aux villes moyennes de la région (Dieppe, Fécamp et Pont-Audemer). Ces quartiers possèdent deux caractéristiques fortes : le nombre important de personnes peu diplômées (87 % de titulaires d'un diplôme inférieur au bac, contre 82 % dans l'ensemble des quartiers de la région), et la faible présence

d'étrangers (5 % contre 12 %). La population y est aussi moins jeune.

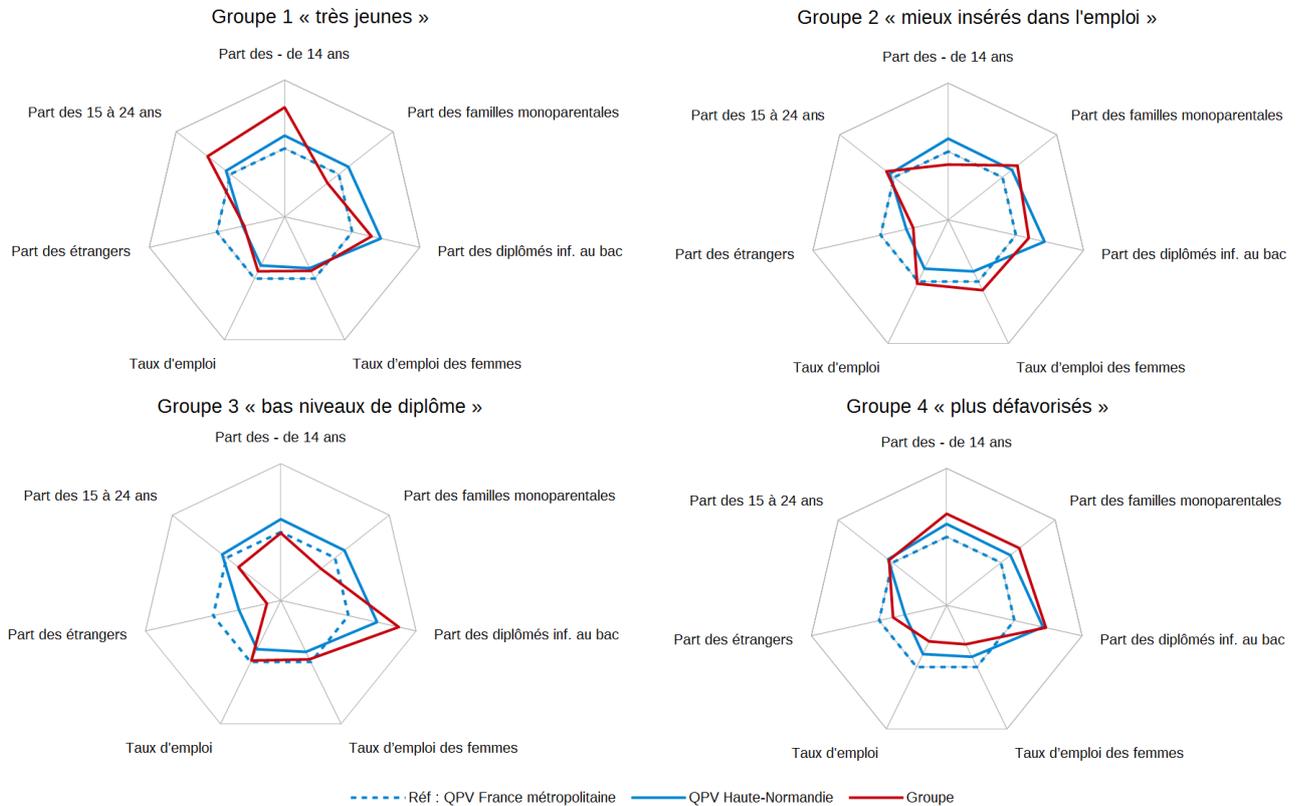
Le 4^e et dernier groupe est le plus important en nombre de quartiers (15). Il s'agit de quartiers situés dans les agglomérations de Rouen et du Havre, ainsi que dans les villes

d'Évreux, Louviers et Vernon. Bien que le revenu n'entre pas en compte dans la constitution des groupes, les quartiers parmi les plus pauvres de la région s'y retrouvent. Les habitants de ces quartiers cumulent de nombreuses difficultés sociales. Le taux d'emploi y est très faible (41 % contre 44 %

dans l'ensemble des quartiers haut-normands), en particulier celui des femmes (35 % contre 39 %). Les enfants et les familles monoparentales y sont aussi un peu plus nombreux que dans les autres quartiers de la région. ■

4 Les quartiers du groupe "les plus défavorisés" sont les plus nombreux

Comparaison de chaque groupe de quartiers avec l'ensemble des quartiers prioritaires de France métropolitaine et de Haute-Normandie



Source : Insee, Estimations mixtes de population - RP2010

Lecture : Les indicateurs ont été centré-réduits par rapport à l'ensemble des quartiers de France métropolitaine, pour être comparables les uns aux autres. Pour chacun des 7 indicateurs retenus, plus l'indicateur est éloigné du centre du graphique, plus la valeur de l'indicateur est élevée. Ainsi, l'écart entre la valeur des quartiers du groupe 3 et des quartiers métropolitains est 2 fois plus élevé que l'écart entre les quartiers haut-normands et ces mêmes quartiers métropolitains.

Définitions

EPCI : Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Revenu fiscal médian : les revenus pris en compte ici correspondent aux ressources déclarées par les contribuables dans leur déclaration annuelle, avant redistribution. Le revenu médian est un niveau de revenu qui sépare la population en deux parties égales : la moitié de la population gagnant moins que le revenu médian, et l'autre moitié plus.

Unité de consommation (UC) : pour comparer les niveaux de vie de ménages, on utilise une mesure du revenu corrigé à l'aide d'une échelle d'équivalence : 1 unité de consommation (UC) pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Insee Haute-Normandie
8, quai de la Bourse
CS 21410
76037 Rouen Cedex 1

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Maryse Cadalanu

ISSN : 2416-8130 (en ligne)
ISSN : 2418-3717 (imprimé)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- « Données sur les quartiers politiques de la ville », www.insee.fr.
- « la-nouvelle-geographie-prioritaire », <http://www.gouvernement.fr/action/la-nouvelle-geographie-prioritaire>
- « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », Darriau V, Henry M. et Oswald N., in France, portrait social, Insee Références, Édition 2014, novembre 2014.
- « Les quartiers politique de la ville en Haute-Normandie : une très grande diversité de situations », Valentin Guillon, Insee, Insee Haute-Normandie, in AVAL N° 92 (2010, février) 8p

